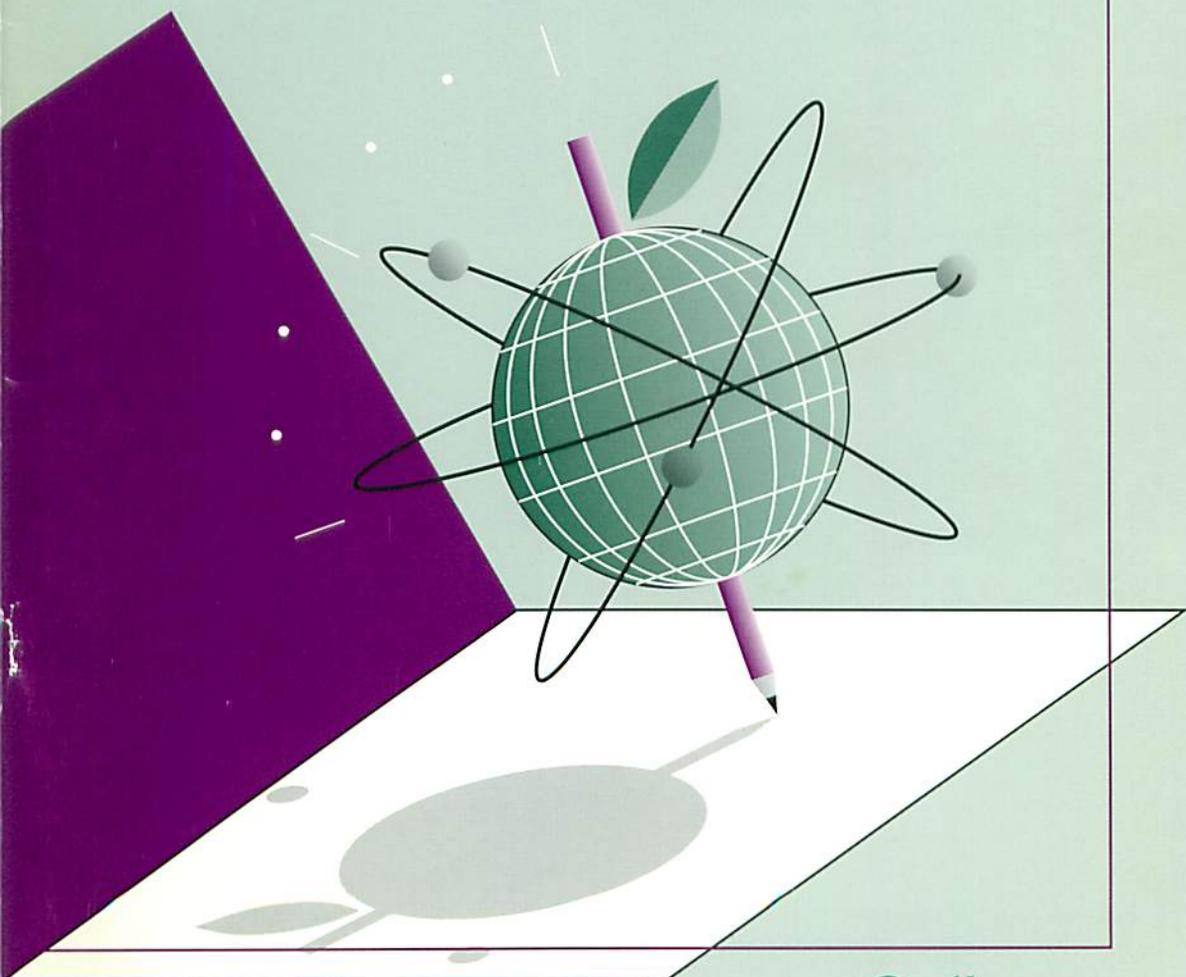


L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL: DES PRIORITÉS POUR UN RENOUVEAU DE LA FORMATION



Conseil
des collèges

Les points saillants



**L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL :
DES PRIORITÉS
POUR UN RENOUVEAU DE LA FORMATION**

LES POINTS SAILLANTS

Rapport sur l'état et les besoins
de l'enseignement collégial

1992

**Cette brochure constitue un condensé
du rapport publié par le Conseil des collèges
en mai 1992.**

**La table générale des matières
du rapport est reproduite
à la fin de cette brochure.**

**La version intégrale du rapport est en vente dans les librairies
et chez les concessionnaires de :**

**Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5**

**Vente et information : (418) 643-5150
ou sans frais : 1-800-463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177**

**© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : deuxième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-26293-X**

PRÉSENTATION

Document à caractère prospectif, le rapport du Conseil des collèges *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation* cherche essentiellement à répondre à trois grandes questions :

- ▶ Quelles seront les principales caractéristiques de la société québécoise au début de l'an 2000, et quels sont les défis et les enjeux que cet avenir prévisible pose à l'enseignement collégial ?
- ▶ Quelles orientations faut-il donner à la mission des collèges, en particulier à leur mission de formation, pour qu'ils préparent les élèves à mener une vie active dans la société de l'an 2000 ?
- ▶ Comment organiser et gérer l'enseignement collégial pour qu'il assure cette formation aux jeunes et aux adultes, et qu'il apporte la meilleure contribution possible au développement de la société québécoise ?

Le Conseil situe ses propos dans une perspective de continuité qu'il a d'ailleurs clairement exprimée dès le début de ses travaux : **il tient pour acquis que les collèges sont là pour rester et que tous les efforts doivent être faits pour améliorer leur performance afin qu'ils répondent toujours mieux aux besoins et aux attentes des élèves et de la société.**

La recherche de la qualité de la formation constitue ainsi la principale trame de fond des propositions que le Conseil soumet à la réflexion des acteurs et des partenaires de l'enseignement collégial.

Mais l'évolution souhaitée de l'enseignement collégial ne sera possible que dans la mesure où elle sera pleinement assumée et prise en charge par les personnes qui vivent et travaillent dans les collèges. Et, aussi, dans la mesure où ces personnes seront sensibles à leur environnement, à l'écoute attentive des besoins et perméables aux changements devenus nécessaires.

Pour contribuer au choix des orientations à privilégier et des actions à entreprendre, le Conseil a réuni les fruits de sa réflexion dans un rapport de plus de 400 pages qui se divise en quatre parties et dont la présente brochure donne un aperçu.



Première partie

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE : ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET BESOINS DE FORMATION

D'entrée de jeu, le Conseil situe ses propos sur l'enseignement collégial dans le contexte de l'évolution récente et prévisible de la société québécoise sur les plans démographique, économique, scientifique, technologique, social, culturel et politique.

En procédant ainsi, le Conseil se trouve à indiquer la perspective d'ensemble qu'il retient pour son rapport : ce n'est pas pour lui-même et en lui-même que l'enseignement collégial présente un intérêt particulier mais bien au titre d'instrument au service du développement de la société québécoise.

Au fil de son analyse des diverses dimensions de la société, le Conseil dégage les besoins de formation qui en découlent et les principaux défis qui sont ainsi posés à l'enseignement collégial. Il identifie quatre grands besoins de formation pour demain.

La compétence. L'évolution sur tous les plans interpelle fortement le système d'éducation et la formation des ressources humaines ; elle appelle une hausse globale des qualifications comportant une riche formation initiale, fondée sur des assises larges et solides. Quels que soient les phénomènes observés, ils militent tous en faveur d'une formation plutôt générale et polyvalente que très spécialisée.

Le développement industriel, marqué par les innovations technologiques, crée un besoin accru de techniciens, de technologues et de scientifiques dans de nombreux domaines. Tous auront besoin d'une formation dépassant les connaissances et les habiletés reliées plus étroitement à leur spécialité. En effet, l'évolution rapide et en grande partie imprévisible du marché du travail rend fragile toute formation trop spécialisée ; il vaut donc mieux miser sur une formation initiale large. Il faut cependant prévoir que de nombreuses personnes devront compléter cette formation par des retours périodiques à des études plus spécialisées. Le système d'éducation doit donc orienter en conséquence la formation initiale et développer un véritable système de formation continue dans lequel seront disponibles des dispositifs adaptés de perfectionnement et de recyclage.

Enfin, ce sont d'abord les compétences attestées par un diplôme qui seront recherchées et reconnues par les entreprises et les organisations.

La capacité d'adaptation. Il s'agit ici d'une nécessité vitale pour toute personne en tant qu'individu, travailleur et citoyen, puisque les phénomènes socio-politiques, culturels, économiques et technologiques, qui feront appel à la capacité des personnes de s'adapter continuellement à des changements, sont de plus en plus nombreux.

Dans le monde du travail, les employés seront confrontés aux bouleversements provoqués par les nouvelles technologies et par les conséquences que celles-ci entraînent sur l'organisation du travail. Ils devront de plus en plus être aptes à trouver, à comprendre, à ordonner et à utiliser une masse d'information dans leur champ spécifique de travail. Ils devront aussi développer des habiletés, des attitudes et des qualités permettant à la fois un apport personnel original et une collaboration féconde avec des personnes qui font un travail complémentaire. Par ailleurs, la perspective de devoir changer d'emploi et même de secteur d'activité au cours de leur vie active, avec les efforts de recyclage ou de perfectionnement que cela entraîne, exigera de la part des individus une grande capacité d'adaptation. Selon le Conseil, c'est encore par une formation large et solide que l'enseignement collégial pourra contribuer le mieux à développer cette capacité d'adaptation.

La capacité de faire des choix fondés sur un système de valeurs et sur un esprit critique. Le Québec de demain se caractérisera par des rapports socio-économiques, politiques et culturels plus complexes entraînant des choix lourds de conséquences qui se feront à partir de pôles de référence comme les exigences de la compétitivité, le désir d'une meilleure qualité de vie et le risque de l'exclusion. Parce qu'il permet d'accéder à la culture seconde et de mieux composer avec les enjeux posés par l'idéologie de la compétitivité, le système d'enseignement doit contribuer à aider le citoyen à s'y retrouver pour mieux éclairer les choix collectifs auxquels il est confronté et orienter ses conduites et celles de ses proches.

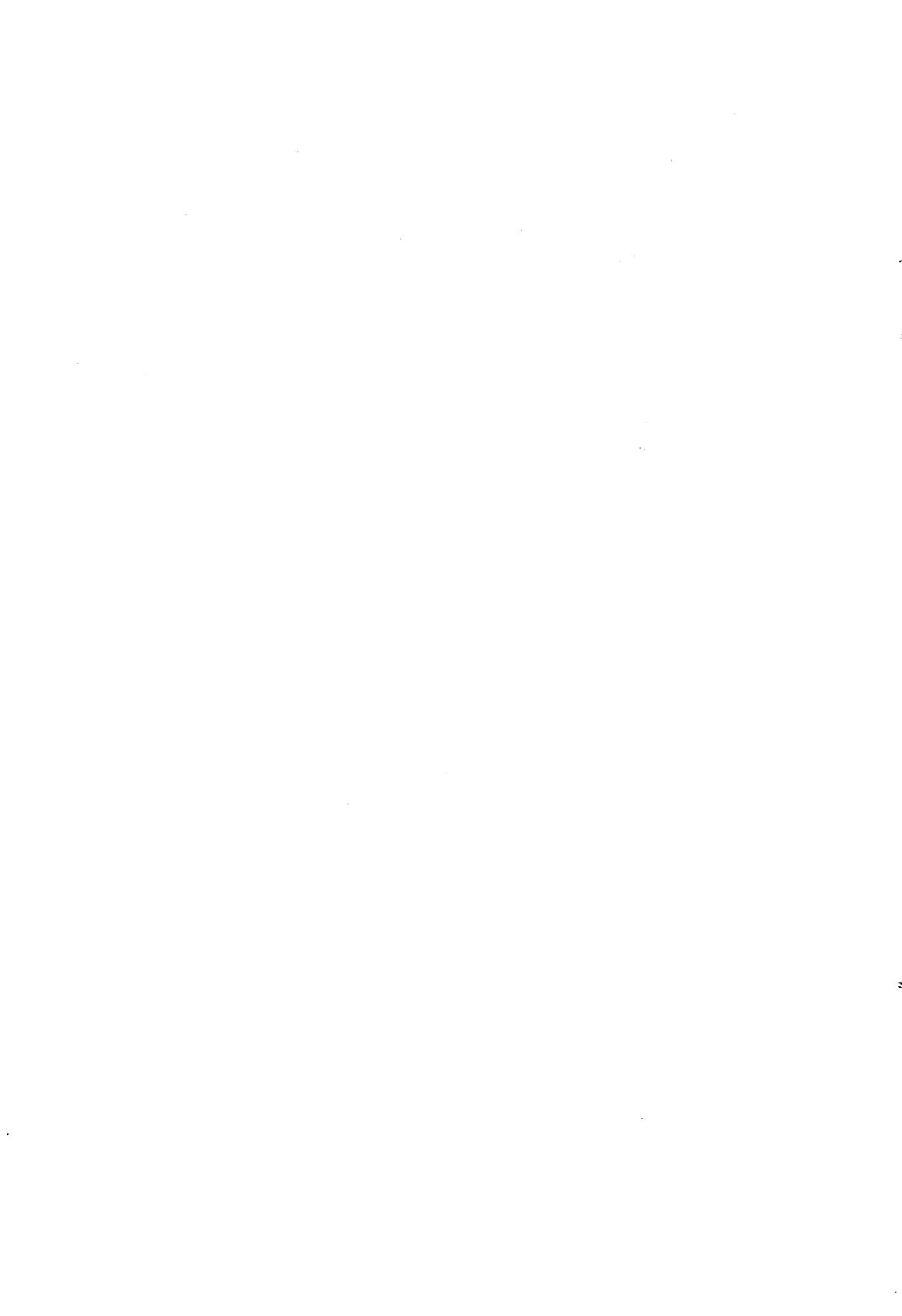
Le système éducatif a la responsabilité de promouvoir l'adhésion à certaines valeurs auxquelles la société québécoise, dans l'ensemble, est fortement attachée, notamment : les principes démocratiques, la justice, l'égalité, le partage, la tolérance, le respect de l'environnement et l'attachement à la langue française. Le système d'éducation doit également transmettre de nombreux éléments d'un héritage qui permette aux individus de prendre racine dans une culture.

Dans cette société en mutation, les individus sont constamment placés en situation de choix dans toutes les matières et dans tous les domaines qui façonnent leur vie. Tout en offrant aux personnes l'occasion de s'ouvrir à des valeurs individuelles et collectives leur permettant de se construire un «univers de référence» cohérent et susceptible de les guider dans leur vie personnelle, professionnelle et sociale, le système d'éducation doit aussi développer l'esprit critique, de manière à favoriser le questionnement et la distance par rapport à ce qui est établi, de manière, en somme, à leur permettre de faire de véritables choix et de contribuer au progrès de la société.

L'ouverture à la diversité. Accepter et même promouvoir l'élargissement des horizons culturels devient une exigence de la modernité. Le système éducatif constitue à cet égard un lieu privilégié. Il doit plus précisément relever deux défis.

L'un est de préparer les personnes à vivre et à travailler dans une société qui ouvre de multiples fenêtres sur le monde. Il s'agit alors de les amener à prendre conscience d'un certain nombre de réalités du monde qui les entoure et à être capables de se situer par rapport aux autres cultures à partir de bases culturelles communes.

L'autre défi est d'accueillir adéquatement les membres des communautés culturelles et de contribuer à leur intégration à la société québécoise. À ce chapitre, le Québec devra chercher des points de convergence susceptibles de faire le pont entre les différences sociales et culturelles et d'assurer ainsi la cohésion sociale requise pour bâtir ensemble le devenir collectif tout en respectant les valeurs fondamentales de la société québécoise.



Deuxième partie

UNE CONCEPTION ACTUALISÉE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Pour présenter une conception actualisée de l'enseignement collégial, le Conseil regroupe ses propos dans trois chapitres consacrés respectivement à la qualité de la formation, à la perspective d'éducation permanente et au service à la collectivité.

Une formation collégiale de qualité

Malgré les efforts incessants qui ont été consentis depuis 25 ans et en dépit des incontestables réussites de l'enseignement collégial dans plusieurs domaines, ils sont nombreux les acteurs et les observateurs de l'enseignement collégial qui continuent d'entretenir et d'exprimer des doutes sur la qualité de l'enseignement collégial. Qu'ils soient fondés ou non, ces doutes n'en révèlent pas moins un malaise et une insatisfaction auxquels il faut accorder une grande attention en raison même de leurs impacts actuels et prévisibles sur le développement de l'enseignement collégial et sur sa capacité de relever les défis posés par l'évolution de la société québécoise.

Le Conseil identifie et analyse les cinq principaux attributs d'une formation collégiale de qualité.

Premièrement, une **formation pertinente**, c'est-à-dire :

- ▶ une formation permettant aux élèves d'acquérir des compétences en lien étroit avec les besoins socio-économiques et favorisant l'insertion dans le marché du travail ;
- ▶ une formation qui permet aux élèves de s'initier aux réalités sociopolitiques, d'accéder à un certain niveau de culture et d'adhérer à des valeurs fondamentales pour la vie en société ;
- ▶ une formation qui prend en compte le caractère hétérogène de la population scolaire.

Deuxièmement, une **formation large et ouverte**, soit :

- ▶ une formation qui se caractérise par son ouverture, par l'ampleur et la diversité des instruments qu'elle permet aux personnes d'acquérir pour vivre et se développer dans une société complexe ;

- ▶ une formation qui situe les connaissances et l'expérience humaine dans un univers temporel permettant un contact avec l'héritage du passé, une prise sur le présent et un regard sur l'avenir ;
- ▶ une formation qui contribue à préparer les élèves à vivre dans une société pluraliste et ouverte sur le monde.

Troisièmement, une **formation exigeante**, c'est-à-dire :

- ▶ une formation qui se mesure à l'aune d'objectifs clairement établis, à la capacité de tous les acteurs de respecter de tels objectifs et de les appliquer dans l'évaluation du rendement scolaire des élèves ;
- ▶ une formation se présentant sous la forme de «vrais» programmes, de cours et de méthodes pédagogiques capables d'amener les élèves à aller au-delà des survols rapides, du superficiel et de l'éparpillement, et qui exige des travaux personnels de nature à initier les élèves aux exigences du travail intellectuel ;
- ▶ une formation qui fait appel au potentiel de l'élève et à son engagement dans ses études et l'incitant à leur consacrer le temps nécessaire.

Quatrièmement, une **formation reconnue**, c'est-à-dire une formation qui qualifie les personnes aux yeux des employeurs et des universités, et qui est attestée par un diplôme fiable.

Enfin, une **formation fondamentale**. Le Conseil s'arrête plus longuement sur cet attribut d'une formation collégiale de qualité.

Pour que la formation fondamentale puisse devenir un axe central de la mission de formation des collèges, le Conseil juge nécessaire d'en donner une définition claire et opérationnelle, en précisant ses grandes composantes, et de bien circonscrire la notion afin d'éviter que la formation fondamentale devienne un fourre-tout. Si la formation fondamentale englobe tout et n'importe quoi, elle ne peut éclairer la mission de formation du collégial.

Il faut donc s'en tenir essentiellement à ce que le collégial peut faire efficacement, à ce qui relève de son principal champ de compétence, à savoir la formation intellectuelle. C'est ainsi que le collégial peut contribuer au développement de la personne. Les autres aspects de ce développement (socio-affectifs, etc.) ne doivent pas être négligés, mais ils viennent en second lieu.

Pour circonscrire la formation fondamentale, il importe de s'en tenir à des éléments constitutifs qui, d'une part, font l'objet d'un large consensus dans le réseau et qui, d'autre part, ressortent de l'analyse des besoins de formation pour demain, soit :

- les capacités intellectuelles génériques ou supérieures ;
- la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée ;
- les méthodes du travail intellectuel ;
- l'autonomie dans la poursuite de la formation ;

- la capacité et l'habitude de réfléchir sur les questions morales et éthiques ;
- l'ouverture au monde et à la diversité des cultures ;
- la conscience des grands problèmes et défis de notre temps ;
- la conscience de la dimension historique de l'expérience humaine ;
- la capacité et l'habitude de faire des retours sur les apprentissages, d'intégrer divers éléments et d'établir des liens entre eux.

Il faut que l'ensemble des cours et des activités éducatives contribue d'une manière cohérente et planifiée à réaliser cette formation fondamentale.

La conception de la formation fondamentale que retient ainsi le Conseil ne ferme pas la porte à la poursuite de la réflexion sur ce thème. Une chose lui paraît claire cependant : **après 15 ans de discussions, de débats et de réflexions sur la nature de la formation fondamentale, il est temps de s'entendre sur les traits essentiels de cette formation et de passer à l'action.**

Le collégial dans une perspective d'éducation permanente

Comme tous les ordres d'enseignement, le collégial a une finalité, des buts et des objectifs qui lui sont propres. Cependant, ce n'est pas en lui-même que l'enseignement collégial trouve sa justification ou sa raison d'être mais bien dans son insertion dans un projet éducatif global – l'éducation permanente – qui a pour objet d'assurer, à toutes les étapes de la vie, la formation et le développement de la personne, en lui permettant d'acquérir les connaissances et les habiletés qui répondront à ses intérêts et à ses aspirations.

Le concept d'éducation permanente renvoie donc à une approche éducative qui considère que l'apprentissage n'est pas limité à une période spécifique de la vie, mais qu'il s'exerce de façon continue pendant toute l'existence. En d'autres mots, la réalité désignée par le terme *éducation permanente* s'inspire d'une philosophie selon laquelle l'éducation est conçue comme un processus à long terme qui commence à la naissance et se poursuit toute la vie, permettant ainsi de répondre aux besoins éducatifs de chacun, quels que soient son âge, ses capacités, son niveau de connaissances ou son niveau professionnel.

Cette option est lourde de conséquences et, lorsqu'on en fait le choix, elle doit teinter toute l'action éducative, qu'il s'agisse de l'enseignement aux jeunes ou aux adultes. Elle signifie que toute formation s'appuie sur des apprentissages déjà réalisés et constitue la base sur laquelle reposera tout apprentissage ultérieur. Par conséquent, même si les fonctions de la formation varient selon l'étape de la vie à laquelle l'individu se trouve, l'éducation vue dans une perspective de continuité implique qu'on privilégie une formation de type fondamental favorisant l'intégration d'apprentissages ultérieurs.

Pour le Conseil, situer l'enseignement collégial dans une perspective d'éducation permanente n'est pas un choix théorique : en plus d'éclairer les décideurs

dans la détermination des orientations générales de cet ordre d'enseignement, le choix en faveur d'une telle philosophie de l'éducation doit trouver prise dans la gestion du système et dans la vie des établissements.

Le Conseil présente les cinq principaux objectifs que doit poursuivre l'enseignement collégial pour se situer dans la perspective de l'éducation permanente :

- ▶ donner aux élèves une solide formation initiale ;
- ▶ offrir aux adultes des cheminements diversifiés et adéquats en formation continue ;
- ▶ prendre le relais des acquis antérieurs dans une approche de continuité ;
- ▶ préparer adéquatement les élèves à leur cheminement ultérieur ;
- ▶ harmoniser l'action du collégial avec celle des autres ordres d'enseignement.

L'enseignement collégial au service de la société québécoise

Dans ce chapitre, le Conseil analyse surtout les rapports que les collèges entretiennent avec leur milieu d'appartenance, les services qu'ils offrent à la collectivité locale ou régionale et, enfin, la contribution des collèges au développement régional.

Le collège n'est pas et ne doit pas être qu'une présence attentiste dans son milieu : on lui demande de s'ouvrir à toutes les dimensions du milieu, d'être une banque et un centre de services, d'être à l'écoute des besoins sociaux, culturels, économiques et technologiques – et même de les prévoir –, de s'engager, en réponse à des demandes ou de sa propre initiative, dans des actions qui couvrent toute la gamme des besoins de sa communauté d'appartenance.

Très concrètement et selon des rythmes qui leur sont propres, les collèges et les milieux qu'ils desservent peuvent conclure un «nouveau pacte» sur leurs terrains respectifs, nouveau pacte qui amène à mettre à jour les assises de la légitimité sociale des collèges : ils sont vus, désormais, comme des «entreprises sociales» et cela ne fait que commencer ; ils sont des citoyens corporatifs et on ne tolère plus qu'ils s'abstiennent de s'engager dans le développement.

Le Conseil croit que les collèges doivent s'engager résolument dans le développement endogène régional ou communautaire. D'une certaine manière, c'est la pression du social qui invite clairement les collèges à aller dans cette direction. Mais, beaucoup plus près d'eux, il y a l'appel même à se développer, à accomplir encore mieux leur mission de développement de l'humain dans sa globalité, c'est-à-dire comme personne autonome et comme membre d'une communauté qui prend en main son devenir.

Troisième partie

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le Conseil des collèges retient six priorités de développement de l'enseignement collégial pour les prochaines années. Dans chaque cas, il présente les faits et les arguments à l'appui de ses choix, les principales facettes de leur impact prévisible de même que quelques modalités de leur mise en œuvre.

Première priorité

DONNER UNE FORMATION GÉNÉRALE ÉLARGIE ET SOLIDE À TOUS LES ÉLÈVES

À la lumière de ses analyses et des consultations qu'il a menées, le Conseil des collèges en arrive à la conclusion que la composante de formation générale n'a pas atteint un état optimal dans l'enseignement collégial, et que le moment est venu de la renforcer pour que les élèves qui postulent un diplôme d'études collégiales aient toutes les chances raisonnables d'acquérir une formation générale solide et conforme aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

Pour réactualiser, renforcer et élargir sérieusement la formation générale au collégial, il paraît indiqué de restructurer l'ensemble de l'espace (26 2/3 unités) qu'occupent actuellement les cours dits obligatoires et les cours complémentaires.

À cet effet, des progrès nets et mesurables doivent être accomplis pour que tous les élèves acquièrent au collégial une solide formation portant sur les thématiques suivantes :

- la littérature et la langue en tant qu'outil de communication et de pensée ;
- les valeurs morales et éthiques ;
- les langues modernes ;
- les grandes questions de société relevant des sciences humaines (institutions sociales, problèmes contemporains, ouverture au monde, diversité culturelle) ;
- la culture scientifique et technologique.

Le Conseil est d'avis que la composante de formation générale des études collégiales doit également comporter des activités d'éducation physique contribuant au développement intégral de la personne.

Le Conseil estime, en outre, que la composante de formation générale doit laisser à l'élève la possibilité, soit de pousser plus loin l'étude de l'une ou de l'autre des thématiques présentées ci-dessus, soit d'y ajouter un ou des cours dans les domaines suivants :

- les mathématiques (ou l'informatique) ;
- l'esthétique et les arts.

Les principaux éléments de la formation générale, en termes d'objectifs et de contenus, doivent être communs à tous les élèves et, par conséquent, insérés dans tous les programmes ; certains pourront cependant être spécifiques à chaque programme ou famille de programmes.

Pour la mise en œuvre des orientations qui précèdent, il faut réduire de moitié le nombre d'unités obligatoires de philosophie et d'éducation physique.

Les tableaux de la page suivante présentent la composition possible du bloc de formation générale dans les programmes préuniversitaires et techniques.

En somme, le Conseil propose de maintenir les quatre cours obligatoires de langue et de littérature et de réduire de quatre à deux ceux de philosophie et d'éducation physique, pour réactualiser, renforcer et élargir la formation générale au collégial. Cette hypothèse paraît d'autant plus attrayante qu'elle créerait un équilibre entre les contenus « traditionnels » qui ont marqué les 25 ans d'existence des cégeps et les contenus plus « nouveaux » puisque les uns et les autres donneraient lieu à huit cours ou plus exactement à 13 1/3 unités.

Les propositions du Conseil permettraient également d'atteindre l'objectif de créer un bon équilibre entre les composantes de formation générale et de formation spécialisée dans les programmes menant à un diplôme d'études collégiales, la formation générale occupant ainsi à peu près la moitié de la place dans les programmes du secteur préuniversitaire et un peu moins du tiers dans ceux du secteur technique, soit, dans les deux cas, l'équivalent d'environ une année d'études.

Bloc de formation générale dans les programmes préuniversitaires

Champs ou disciplines	Unités selon le programme*			
	Sciences humaines	Sciences de la nature	Arts	Lettres
Langue et littérature	8	8	8	8
Philosophie (<i>Humanities</i>)	4	4	4	4
Éducation physique	1 1/3	1 1/3	1 1/3	1 1/3
Langue moderne	4	4	4	4
Sciences humaines	—	4	4	4
Sciences et technologie	2 2/3	—	2 2/3	2 2/3
Sous-total	20	21 1/3	24**	24**
Cours au choix***	6 2/3	5 1/3	2 2/3	2 2/3
Total	26 2/3	26 2/3	26 2/3	26 2/3

* Rappelons que, dans cet exemple, chaque cours compte pour 2 unités, sauf ceux d'éducation physique (2/3 unité par cours) et celui de science et technologie (2 2/3 unités).

** C'est lors de la révision des programmes d'Arts et de Lettres que l'on pourra mieux voir si l'un ou l'autre des cours identifiés ci-dessus pourrait devenir optionnel pour ces élèves.

*** Dans les six disciplines qui précèdent auxquelles s'ajoutent arts et mathématiques (ou informatique).

Bloc de formation générale dans les programmes techniques

Champs ou disciplines	Unités selon le programme				
	Techn. humaines*	Techn. physiques	Techn. biologiques	Techn. administr.*	Arts et comm. graphiques
Langue et littérature	8	8	8	8	8
Philosophie (<i>Humanities</i>)	4	4	4	4	4
Éducation physique	1 1/3	1 1/3	1 1/3	1 1/3	1 1/3
Langue moderne	4	4	4	4	4
Sciences humaines	4	4	4	4	4
Sciences et technologie	2 2/3	—	—	2 2/3	2 2/3
Sous-total	24	21 1/3	21 1/3	24	24
Cours au choix***	2 2/3	5 1/3	5 1/3	2 2/3	2 2/3
Total	26 2/3	26 2/3	26 2/3	26 2/3	26 2/3

* Après analyse, il est possible qu'on en vienne à la conclusion que les élèves inscrits en Techniques humaines pourraient échanger un cours de sciences humaines contre un cours au choix et que les élèves de Techniques administratives pourraient remplacer de la même façon l'un des cours obligatoires de langue moderne.

** Dans les six disciplines qui précèdent auxquelles s'ajoutent arts et mathématiques (ou informatique).

Deuxième priorité

RÉNOVER LA FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE ET L'AJUSTER AUX EXIGENCES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Après avoir montré qu'une majorité d'élèves choisit les études préuniversitaires et avoir expliqué ce phénomène, le Conseil fait état des principaux éléments qui constituent la problématique de ces études :

- ▶ le recrutement très large des programmes préuniversitaires qui rend souvent problématique et très inégal l'engagement personnel des élèves dans leurs études ;
- ▶ les problèmes reliés à l'orientation incertaine des jeunes à leur arrivée au collège et qui sont amplifiés par l'absence presque totale de sélection à l'entrée au collégial ;
- ▶ l'absence de liens organiques entre la composante de formation générale et celle de la concentration dans les programmes ;
- ▶ la hiérarchisation des programmes d'études préuniversitaires où le programme de Sciences de la nature fait figure de proue alors que d'autres programmes sont souvent perçus comme des refuges pour les élèves moins doués ;
- ▶ le degré de spécialisation variable des divers programmes et l'accent trop fort qui, dans certains cas, est mis sur la spécialisation ;
- ▶ le fait que, dans plusieurs programmes, les études préuniversitaires ne présentent pas un défi à la hauteur des capacités et des attentes d'élèves plus doués.

Pour le Conseil, la rénovation de l'enseignement préuniversitaire et son ajustement aux exigences d'aujourd'hui et de demain ne sauraient se réaliser par le seul jeu de retouches mineures à son organisation et à son fonctionnement. Des changements importants s'imposent et nécessitent la collaboration de tous les acteurs de l'enseignement collégial ainsi qu'une concertation nouvelle avec les responsables de tous les ordres d'enseignement.

Le Conseil identifie quatre grands changements à apporter à la formation préuniversitaire.

Le *premier* changement réside dans **une nouvelle approche de l'orientation des élèves** et de la sélection des candidats aux programmes préuniversitaires, ainsi que dans l'assistance qui doit leur être prodiguée, au collège, en vue de confirmer ou de réviser assez tôt leur choix initial.

Le *deuxième* changement passe par **l'acquisition d'une formation fondamentale**, par le renforcement et l'élargissement de la composante de formation générale dans tous les programmes préuniversitaires, ainsi que par l'instauration d'une complémentarité accrue entre cette composante et l'amorce de spécialisation que constitue la concentration.

Le *troisième* changement consiste à assurer une **densité, une consistance et une cohérence interne** beaucoup plus fortes à tous les programmes de l'enseignement préuniversitaire et à les rendre équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposée aux élèves.

Le *quatrième* changement invite à une **diversification accrue des programmes préuniversitaires** par une offre de nouveaux profils de formation, y compris pour les élèves les plus forts désireux d'approfondir certains champs du savoir avant de s'engager dans des études universitaires très spécialisées.

Troisième priorité

AMÉLIORER LA FORMATION TECHNIQUE, ACCROÎTRE LE RECRUTEMENT ET ASSOULPIR LA STRUCTURE DES PROGRAMMES

Depuis plusieurs années, les questions portant sur la formation professionnelle ou technique ont pratiquement envahi toutes les tribunes, non seulement dans le monde de l'éducation mais aussi dans le milieu des entreprises et des affaires, dans le monde patronal et syndical. Ces questions ont aussi fait l'objet de nombreuses tractations entre divers ministères du gouvernement du Québec, d'une part, et entre ce dernier et le gouvernement du Canada, d'autre part.

Cette effervescence tient en particulier au fait que parler de formation professionnelle, c'est essentiellement s'intéresser à la main-d'œuvre, c'est-à-dire à la formation des travailleurs et à leurs qualifications de même qu'aux besoins des entreprises et aux pénuries de personnel dans certains secteurs, au chômage et, bien sûr, au développement économique et technologique.

La formation technique constitue un atout de toute première importance pour le développement économique, scientifique, technologique et social du Québec. Il faut donc prendre un ensemble de moyens pour en améliorer la qualité. Après avoir montré que tous les efforts doivent être faits dans le sens d'une formation technique pertinente, large, exigeante et fondamentale, le Conseil considère que, pour y arriver, il faudra :

- porter une attention particulière à la **révision des programmes** (réviser régulièrement et plus rapidement les contenus, faire davantage appel aux contributions des collègues, éviter de se placer à la remorque des modes, etc.) ;
- introduire des **stages pour les élèves** dans tous les programmes techniques pour favoriser une meilleure liaison entre les savoirs plus théoriques et les habiletés plus opérationnelles ;
- mettre l'accent sur une authentique **culture technologique**, sur une connaissance du milieu du travail et sur une éthique sociale comportant des compétences, des habiletés et des attitudes assurant un exercice optimal du rôle du technicien dans son milieu de travail et favorisant son intégration sociale dynamique ;

- renforcer la composante de **formation générale**, assurer un meilleur lien entre les savoirs techniques et les connaissances scientifiques de base, et développer les habiletés génériques.

Par ailleurs, le Conseil considère qu'il est nécessaire d'**accroître le recrutement en formation technique** en l'orientant en particulier vers les secteurs présentant les meilleures perspectives d'emploi. Malgré les difficultés importantes de prévision, le Conseil est convaincu qu'il faut viser une adéquation optimale entre l'offre de formation et les besoins des individus et du marché du travail, notamment par la mise en œuvre d'une planification intégrée et concertée du développement de la main-d'œuvre. Il souligne que cette planification doit inclure la problématique de la formation initiale et celle de la formation continue.

Le Conseil invite le réseau collégial et chaque collège à participer, avec leurs partenaires, à la réalisation d'actions concertées de **valorisation sociale de la formation technique** et des professions auxquelles elle donne accès. Il les incite également à accentuer leurs efforts pour améliorer l'orientation scolaire et professionnelle par des actions auprès du secondaire et dans les collèges afin de réduire les obstacles à l'accès et à la réussite des études techniques et favoriser, par des mesures incitatives, un meilleur recrutement dans les programmes trop peu fréquentés qui offrent les meilleures perspectives d'emploi.

Enfin, le Conseil des collèges exprime sa conviction qu'il faut **assouplir et diversifier la structure des programmes de formation technique** pour mieux répondre à la fois aux réalités changeantes du marché du travail et aux chemine-ments diversifiés des élèves. Il trace trois orientations dans lesquelles pourrait s'engager une réflexion plus approfondie : segmenter la progression vers l'obtention du DEC en étapes certifiées et cumulatives ; offrir aux titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaires **des formations techniques plus courtes** adaptées à leurs caractéristiques et à leurs acquis scolaires ; **offrir des programmes d'État plus courts** et condensés répondant à des besoins particuliers, présentant les mêmes critères de qualité que ceux du DEC et pouvant être ultérieurement complétés en vue de l'obtention de celui-ci.

Quatrième priorité

DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE COMME MOYEN D'ACCÈS DES ADULTES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

De son analyse des besoins en matière de formation continue et de sa réflexion sur la mission des collèges en cette matière, le Conseil tire la conclusion générale suivante : il faut que le Ministère et les collèges s'efforcent d'**accroître l'accès de l'enseignement collégial aux personnes qui peuvent difficilement suivre la voie habituelle des études à temps complet de jour**, parce qu'elles sont sur le marché du travail ou pour tout autre motif.

À cet effet, le Conseil retient d'abord un principe général qui doit guider l'action : **il faut concevoir, développer et gérer la formation continue dans une perspective d'éducation permanente.** Cette perspective d'éducation permanente – que le Conseil a exposée dans la deuxième partie de son rapport – n'a jamais constitué un projet véritable du réseau collégial jusqu'à maintenant. Du moins n'en retrouve-t-on pas suffisamment les retombées. Dans le «secteur de l'éducation des adultes», l'absence d'une approche de continuité se traduit trop souvent par des formations disparates, sans liens entre elles, des formations à répétition, souvent centrées strictement sur l'apprentissage de fonctions de travail spécifiques. Elle conduit aussi à l'existence de deux secteurs d'enseignement qui fonctionnent isolément, sans projet commun et sans que l'ensemble des ressources du collège soient mises au service des deux catégories de la population scolaire.

Il faut non seulement que les cégeps et le Ministère s'imprègnent de cette conception de l'éducation et qu'elle se traduise par des gestes concrets, mais aussi qu'ils en fassent la promotion auprès de leurs partenaires qui ont un rôle à jouer en formation continue.

Le Conseil identifie ensuite quatre grands chantiers prioritaires pour dynamiser la formation continue et l'ajuster mieux aux besoins au cours des prochaines années.

Un premier chantier : augmenter l'accès à la formation technique qualifiante, en mettant l'accent sur le diplôme d'études collégiales

Cette priorité implique que les cégeps doivent étendre leur action au-delà de l'application des programmes de main-d'œuvre. Parce que la formation continue est pratiquement devenue synonyme de programmes de main-d'œuvre et que ces mesures ont des objectifs limités, c'est la formation qualifiante qui souffre d'un problème flagrant d'accessibilité et c'est cette lacune qu'il faut de toute urgence s'employer à corriger pour que le réseau collégial contribue adéquatement à relever le défi de la qualification des ressources humaines. En conséquence :

- Les collèges et le Ministère doivent voir à ce que les formations techniques qu'ils développent et qu'ils proposent aux adultes s'inscrivent le plus possible dans une perspective de formation fondamentale.
- Les collèges doivent offrir et dispenser aux adultes des programmes de formation technique complets.
- Les collèges doivent offrir des formations reconnues dans la société et les milieux de travail.

Un deuxième chantier : rendre plus accessibles aux adultes la formation générale et la formation préparatoire aux études collégiales

Le Conseil croit que la formation générale doit être rendue plus accessible aux adultes. Par formation générale, il faut entendre les cours de formation générale qui font et devraient faire partie de tous les programmes d'études du collégial. Il estime qu'il y aurait lieu également d'examiner la composition des programmes menant au

certificat d'études collégiales dans la perspective d'assurer un certain équilibre entre la formation générale et la formation spécialisée.

Les collèges doivent aussi rendre plus accessible aux adultes la formation préparatoire aux études collégiales. Plutôt que de refuser l'accès à ceux qui n'ont pas les préalables ou qui sont insuffisamment préparés, les collèges doivent s'employer à offrir davantage – et à des moments qui leur conviennent – les cours manquants aux adultes intéressés à s'engager dans des études collégiales.

Un troisième chantier : en formation de la main-d'œuvre, participer activement à la concertation des partenaires et mettre de l'avant une conception plus large de la formation

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et les cégeps ne peuvent s'en remettre aux seuls programmes de développement de la main-d'œuvre pour assumer pleinement leur mission. Le Conseil croit néanmoins que, dans la mesure où ils continuent d'avoir une mission de service auprès des responsables du développement de la main-d'œuvre, et parce que les budgets pour la formation des adultes transitent et continueront de transiter en bonne partie par les programmes de main-d'œuvre, le Ministère et les collèges doivent s'assurer que l'exercice de cette mission de service soit pleinement compatible avec leur rôle premier. Le Conseil considère que le Ministère et les collèges doivent s'appliquer davantage à faire valoir, auprès des divers responsables de la formation de la main-d'œuvre, la pertinence d'envisager la formation professionnelle dans une perspective de continuité et d'y intégrer, avec plus ou moins d'accent selon les situations, des éléments de formation générale et une perspective de formation fondamentale.

Un quatrième chantier : poursuivre le développement de véritables formations sur mesure

La formation sur mesure est une stratégie de formation originale que les collèges ont développée bien avant que les programmes commandités de main-d'œuvre ne contribuent à son financement. Le dernier accord Canada-Québec est cependant venu l'officialiser et a permis d'en étendre l'application. Il a aussi stimulé le « marché » de la formation sur mesure, de sorte que les collèges ont pu accroître considérablement leurs interventions de ce type parallèlement aux programmes de subvention.

Pour le Conseil, cette approche de formation est prometteuse. Non seulement permet-elle de répondre rapidement à des besoins particuliers de formation, mais elle favorise la collaboration entre le collège et son milieu ; elle peut avoir des retombées positives sur les autres types d'intervention en formation continue et sur la formation des jeunes, et elle peut encourager les adultes à poursuivre des études au collégial.

Cinquième priorité

DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE LA RÉUSSITE DES ÉTUDES

Après avoir fait des efforts pour que tous les diplômés du secondaire puissent poursuivre des études collégiales, le Conseil estime que le réseau collégial se doit, au cours des prochaines années, de faire des pas considérables sur le plan de la réussite de ses élèves. Il est inacceptable socialement de laisser autant de personnes sortir du réseau collégial sans qualifications reconnues.

Les élèves qui abandonnent leurs études ont souvent de la difficulté à trouver un travail stable bien rémunéré et ils risquent de se retrouver fréquemment en chômage. De plus, les échecs et les abandons des études collégiales entraînent un gaspillage énorme de compétences. Plutôt que de resserrer les exigences à l'entrée, le Conseil considère que les collèges doivent prendre des moyens pour aider les élèves qui étudient au collégial. Cette position est cohérente avec les traditions et les choix qui ont été faits depuis trente ans dans le domaine de l'éducation et traduit une nette volonté de favoriser l'accessibilité plutôt que la sélection par des critères qui risquent de comporter une part d'arbitraire et d'être injustes pour certains.

Pour accroître le taux de réussite des études collégiales, le Conseil des collèges est d'avis que des mesures d'une certaine envergure doivent être mises en œuvre ou intensifiées au cours des prochaines années.

- Développement et implantation systématique de modes de dépistage des élèves à risque.
- Mise en place d'une propédeutique et obligation de passer par cette étape pour les élèves dont les acquis antérieurs ne se situent pas à un niveau suffisant pour leur permettre de cheminer avec un minimum de chances de succès dans les programmes réguliers du collégial.
- Offre et imposition de cours de mise à niveau pour les élèves qui ont des difficultés dans certaines matières et pour qui ces difficultés présentent un obstacle à un cheminement normal.
- Accentuation et intensification de l'encadrement des élèves en première année (information, services d'aide à l'apprentissage, présence accrue des professeurs auprès des élèves en dehors des heures de cours, exploration des avantages des groupes stables et homogènes).
- Aide à l'orientation, en particulier par l'offre de programmes d'exploration aux élèves qui ne sont pas assez bien fixés dans leur orientation pour entreprendre un programme régulier avec la motivation et la détermination nécessaires.
- Développement d'une approche pédagogique axée sur la réussite.
- Émission de messages clairs aux élèves sur la valeur de l'éducation et sur l'importance des études, de la réussite, de l'initiative et de l'effort ainsi que sur les exigences des études collégiales.

- Sensibilisation et mise à contribution de tout le personnel pour améliorer le taux de réussite des études.

Le Conseil estime également que d'autres mesures méritent d'être explorées pour faciliter le cheminement des élèves vers la réussite : l'allongement du calendrier scolaire et une révision de l'organisation scolaire.

Pour qu'elles donnent toute leur efficacité, ces mesures ne doivent pas rester isolées les unes des autres. Elles doivent se situer dans une véritable stratégie de la réussite et constituer d'abord un projet de l'établissement. Elles doivent aussi être encadrées dans un plan d'action s'appliquant à l'ensemble du réseau collégial. Les collèges, de concert avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, doivent préparer un tel projet d'ensemble.

Un tel train de mesures représente des coûts additionnels. Le Conseil croit cependant que, à moyen et à long termes, ces coûts pourraient être compensés par les économies qu'ils engendreraient dans l'enseignement collégial et par une réduction des coûts sociaux que véhicule à sa suite l'échec des études.

Et si, au total, il devait en coûter plus cher pour augmenter sensiblement le taux de réussite des études collégiales au cours des prochaines années, il s'agirait là d'un investissement rentable dans le développement de la société québécoise.

Sixième priorité

RENFORCER ET GÉNÉRALISER LES PRATIQUES D'ÉVALUATION

Pour que les grandes priorités de développement de l'enseignement collégial se traduisent dans des actions concrètes et contribuent à améliorer la qualité de la formation, il faut renforcer et généraliser les pratiques d'évaluation. Il sera difficile d'entreprendre les changements qui s'imposent dans les programmes préuniversitaires et techniques, de revoir la composante de formation générale, de développer davantage la formation continue et de mettre en œuvre d'importants moyens pour faciliter les cheminements scolaires des élèves, si les collèges et le réseau collégial ne disposent pas de mécanismes d'évaluation suffisants, efficaces et fiables.

La situation de l'évaluation dans les collèges fait voir des acquis indéniables, mais aussi de nombreuses insuffisances dans l'évaluation des apprentissages, des programmes, des établissements et de l'ensemble des encadrements du réseau collégial.

Pour évaluer, il faut savoir pourquoi on évalue, quels sont les grands objets à évaluer et quelles sont les conditions indispensables à l'évaluation.

Le Conseil considère que l'évaluation doit poursuivre trois finalités qu'il faut percevoir comme indissociables : **améliorer, gérer et rendre des comptes.**

Quatre objets, étroitement reliés entre eux, doivent être évalués : les apprentissages, les programmes, les établissements et l'ensemble des encadrements du réseau.

Pour évaluer, il importe de s'assurer la concertation des acteurs, la définition préalable d'objectifs, la présence d'un regard externe et la disponibilité des ressources nécessaires.

Quant au dispositif d'évaluation au collégial, le Conseil constate qu'il a toujours été formé de trois acteurs : les collèges, le Ministère et un organisme externe. Il n'y a pas lieu de modifier la structure de ce dispositif, mais il faut redéfinir et renforcer les responsabilités de chacun des acteurs. C'est ainsi que :

- **Chaque collège** devra concevoir et appliquer des politiques et des mécanismes qui permettront d'évaluer pour s'améliorer, gérer et rendre des comptes. Mais comme les collèges ne peuvent pas tout faire en même temps et que certains ont même peu développé l'évaluation, **chacun des collèges devrait, dans un délai maximal de deux ans, se donner un plan d'action en matière d'évaluation** dans lequel il indiquerait, entre autres choses, l'ordre selon lequel il entend aborder les objets d'évaluation (en accordant toutefois la priorité à l'évaluation des apprentissages), les moyens qu'il compte prendre, l'identification des responsables et le calendrier de réalisation. Ce plan devrait être rendu public et remis à l'organisme externe d'évaluation.
- **Chaque conseil d'administration** devrait adopter des mécanismes qui lui permettraient de s'assurer que la recommandation qu'il adresse au Ministre de délivrer des diplômes a tout son sens et qu'il est en mesure d'en rendre compte.
- **Le Ministère** doit exercer trois responsabilités principales :
 - ▶ **évaluer l'ensemble des encadrements du réseau** : les lois, les règlements, les grands objectifs, les politiques, les programmes-cadres, les règles budgétaires, etc.
 - ▶ **encadrer les pratiques d'évaluation confiées aux collèges** (établir des objectifs, des normes, des paramètres pour l'ensemble des collèges au moyen de lois, de règlements, de politiques et de programmes-cadres). Dans ces grands encadrements, le Ministère doit donner explicitement aux collèges le mandat et le pouvoir d'évaluer les apprentissages, la prestation des programmes et leur propre établissement. En conformité avec cette responsabilité d'encadrement et de gestion, le Ministère doit prendre les mesures de contrôle appropriées et intervenir quand l'organisme externe d'évaluation lui présente des rapports qui nécessitent son action.
 - ▶ **renforcer son rôle de soutien auprès des établissements en matière d'évaluation**. À cet égard, le Ministère devra, entre autres choses : a) s'assurer que les collèges et l'organisme externe ont les ressources humaines, financières et techniques pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation ; b) veiller à ce que les règlements et les conventions collectives ne constituent pas des entraves à l'évaluation, mais au contraire qu'ils créent des

conditions facilitantes ; c) accentuer son travail de compilation, d'analyse et de publication d'indicateurs multiples sur l'enseignement collégial ; d) préparer (ou faire préparer) et administrer (ou faire administrer), à des échantillons d'élèves, des examens portant sur des disciplines ou des programmes à titre d'indicateurs de performance ; e) préparer ou faire préparer des examens de service, des instruments, des guides, des outils pour aider les collèges à évaluer.

- **L'organisme externe** devra avoir les principales responsabilités suivantes :
 - ▶ vérifier si les apprentissages, les programmes, les établissements et l'ensemble des encadrements du réseau sont évalués ;
 - ▶ évaluer la pertinence et l'efficacité des mécanismes d'évaluation adoptés et appliqués par les différents acteurs ;
 - ▶ évaluer la qualité et la fiabilité des résultats obtenus dans chacun des grands objets d'évaluation : les apprentissages, les programmes, les établissements et l'ensemble des encadrements du réseau ;
 - ▶ faire rapport au Ministre annuellement sur l'état de l'évaluation et rendre ce rapport public ;
 - ▶ proposer des objectifs, des mesures et des mécanismes pour améliorer et développer l'évaluation.

Quatrième partie

DES MOYENS ESSENTIELS À LA RÉNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Premier moyen

UN NOUVEL ACCENT SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA DYNAMIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

Après avoir établi un bref diagnostic de divers éléments de la gestion du réseau collégial, le Conseil présente les principales orientations qu'il retient. On peut les résumer de la façon suivante.

Le Conseil est convaincu que l'État a un rôle irremplaçable à jouer pour que restent bien vivants et bien ancrés dans la réalité de l'enseignement collégial les idéaux et les grands objectifs qui ont été à l'origine de la création de cet ordre d'enseignement : démocratisation, accessibilité, égalité des chances, qualité de l'enseignement, cohérence du système scolaire, etc. Pour ce faire, l'État est et doit rester le premier responsable de l'orientation générale, de la planification, de l'organisation, de la coordination et du financement de l'enseignement collégial.

Par ailleurs, pour que s'établisse un meilleur équilibre entre le poids des grands encadrements de l'État et les responsabilités locales permettant aux établissements d'exercer un dynamisme sans cesse croissant, **le Conseil juge qu'il est maintenant nécessaire de modifier certaines facettes du cadre général de gestion de l'enseignement collégial ou, du moins, la façon de les appliquer, pour confier des responsabilités accrues aux collèges.**

Appliquée à la **gestion des programmes d'enseignement**, cette orientation devrait avoir pour effet de confier aux collèges la responsabilité d'établir le contenu local des programmes à la lumière des grandes balises et des instruments fournis par le Ministère.

En matière de **gestion des ressources humaines**, il importe de s'orienter graduellement vers une situation où, tout en maintenant les grands acquis du système actuel et en conservant des cadres généraux et «nationaux» en matière de ressources humaines et de conditions de travail, l'établissement deviendra le vrai et seul responsable de son fonctionnement général et de l'organisation du travail sur le plan local.

D'une manière encore plus précise, le Conseil croit que c'est à chaque établissement, par décision du conseil d'administration dans certaines matières, et par voie d'ententes négociées en d'autres, d'en arriver à établir les meilleures façons d'organiser et de répartir les responsabilités et les tâches à l'intérieur des balises générales convenues sur le plan «national».

À titre d'exemple, devraient relever du niveau local, les décisions concernant deux dimensions, en particulier :

- ▶ L'existence, la composition et le fonctionnement des organismes à vocation pédagogique : commission pédagogique, départements, comités de programmes, etc.
- ▶ La composition et la répartition de la charge de travail entre des enseignants de diverses catégories (débutants, «réguliers», en fin de carrière) de façon à mieux assurer, en tenant compte des particularités locales, la qualité des enseignements, le développement de compétences nouvelles, la mobilité dans les fonctions pédagogiques, la planification de la relève, etc.

Enfin, en matière de **gestion de ressources financières**, le Conseil souhaite que l'évolution se fasse dans le sens où l'État sera en mesure, tout en conservant le nécessaire contrôle des ressources allouées aux collèges, de libérer de l'espace pour un exercice des responsabilités locales permettant aux collèges des marges de manœuvre accrues en matière de gestion des ressources financières.

En conclusion de ce chapitre, le Conseil insiste sur la nécessité pour les collèges de se donner un profil d'établissement fondé sur une véritable culture organisationnelle.

Deuxième moyen

UNE RÉNOVATION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET DE LEUR GESTION

La notion de *programme* constitue le point d'ancrage de l'ensemble des modifications à apporter en priorité à l'enseignement collégial pour les années à venir.

Le Conseil est convaincu que pour renforcer les divers aspects de la formation collégiale et assurer une formation de plus grande qualité, il faut établir une cohérence beaucoup plus grande à l'intérieur des programmes d'études ; il faut faire en sorte que le programme devienne l'axe intégrateur des études collégiales. C'est à cette condition qu'on pourra réaliser la formation fondamentale d'une manière un peu structurée ; c'est par cette voie qu'on pourra favoriser l'intégration des apprentissages et les activités de synthèse ; c'est ainsi qu'on pourra mieux justifier les diverses composantes des programmes et mieux contribuer aussi à créer un sentiment d'appartenance des élèves centré sur leur projet de formation.

Il faut aussi que **l'approche programme** s'implante dans le réseau et dans chaque collège. À cette fin, le Conseil est d'avis qu'il devient nécessaire de mettre sur pied, dans les collèges, une structure de programme relevant de la direction pédagogique. Cette structure pourrait prendre la forme d'un certain nombre d'équipes restreintes, composées d'enseignants et de non-enseignants (cadres, professionnels), qui auraient notamment pour mandat :

- de définir, en lien avec les départements concernés, la contribution des cours assumés par ces départements aux objectifs des divers programmes ;
- d'évaluer la réalisation de l'approche programme ;
- de proposer les mises à jour et les modifications qui s'avèrent souhaitables dans l'application locale des programmes.

Le Conseil des collèges estime qu'il faut **revoir complètement le système actuel d'élaboration et de révision de programmes** selon les lignes directrices suivantes :

- La révision des programmes doit être fondée sur une évaluation rigoureuse.
- Les collèges doivent véritablement devenir l'interlocuteur privilégié du Ministère dans le processus d'élaboration, d'évaluation et de révision des programmes. En effet, ce sont les collèges qui assurent l'application locale des programmes d'études et, dans l'optique de l'approche programme, la responsabilité d'ensemble à cet égard relève de la direction pédagogique du collège et non des disciplines qui fournissent les différents cours.
- Les professeurs participant à l'une ou l'autre étape du processus – que ce soit comme porte-parole de leur collège ou en tant qu'experts d'une discipline – doivent être mis à l'abri, dans toute la mesure du possible, de conflits d'intérêts ou de pressions indues.
- Il faudra, dans toute la mesure du possible, implanter l'approche fondée sur la définition des compétences que le programme en question doit assurer, tout en demeurant vigilant quant aux limites de cette méthode d'élaboration de programmes.
- Afin de mieux tenir compte des connaissances et des compétences attendues ou souhaitées par les milieux du travail et les universités qui reçoivent les diplômés du collégial, il convient de faire largement appel à eux lors de l'élaboration ou de la révision des programmes et des cours. Il faut toutefois éviter toute soumission aux exigences trop particulières de l'un ou de l'autre de ces milieux.
- Il y a certainement lieu, en outre, de faire appel à d'autres spécialistes en construction de programme, externes au réseau collégial.
- Il faut faire en sorte que, en définitive, la qualité de la formation soit la première et la principale préoccupation ; les questions de gestion du personnel (sécurité d'emploi des professeurs, etc.) doivent être résolues autrement.

Troisième moyen

LA MOBILISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La rénovation et le développement de l'enseignement collégial que le Conseil met de l'avant dans son rapport reposent, pour une très large part, sur la volonté et la capacité du personnel des collèges de se mobiliser pour entreprendre et mener à bien de très nombreux chantiers dans pratiquement toutes les sphères de la vie du collège et, dans certains cas, de l'ensemble du réseau collégial.

Pour que cet objectif se réalise, le Conseil dégage un certain nombre d'orientations et de pistes d'action qu'on peut résumer de la façon suivante :

- le Conseil considère qu'il faut, à l'évidence, prendre les moyens nécessaires pour que s'implante une **conception élargie et enrichie de la tâche d'enseignement** qui tienne compte des particularités des établissements (adaptations locales), des disciplines (temps variable consacré à la préparation d'un cours et à la correction des travaux), de l'expérience de travail de l'enseignante et de l'enseignant (débutant ou expérimenté) et des exigences nouvelles qu'impose le renouveau de l'enseignement collégial.
- Il faut aussi que **des changements soient apportés dans l'exercice de la tâche des gestionnaires, des professionnels non enseignants et du personnel de soutien** pour les situer dans une dynamique renouvelée de l'établissement et dans le cadre de projets d'établissement clairement établis.
- le Conseil considère que **la formation des futurs enseignants** du collégial devrait comprendre quatre composantes essentielles :
 - a) **une formation dans la discipline** dans laquelle le futur professeur veut enseigner, formation qui allie les compétences théoriques et pratiques, en particulier pour les professeurs qui se dirigent vers le secteur technique ;
 - b) **l'acquisition d'une base culturelle large**, en particulier par une initiation à des disciplines connexes à la discipline principale, favorisant l'ouverture interdisciplinaire nécessaire à la transmission d'une formation fondamentale et à l'insertion des cours dans une approche programme ;
 - c) **une formation en pédagogie**, comprenant des notions de base en psychopédagogie pour permettre aux professeurs de s'engager plus aisément dans des rapports efficaces avec une population scolaire d'une grande hétérogénéité ;
 - d) **l'acquisition de capacités, d'habiletés et d'attitudes favorisant l'intégration des futurs professeurs à une dynamique institutionnelle** fondée sur des rapports nombreux entre les diverses catégories d'acteurs et sur la participation à des activités éducatives diversifiées.
- Le Conseil considère que **les enseignants devront avoir un accès plus grand à des activités de perfectionnement de moyenne et de longue durées** rendues nécessaires par le développement important de l'enseignement collégial au cours des prochaines années.

- Le Conseil considère que les gestionnaires, les professionnels et les employés de soutien doivent avoir accès au perfectionnement nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches et à la réalisation d'un plan de carrière stimulant et valorisant. Il estime également que des activités pertinentes de perfectionnement devraient accompagner tous les changements, réformes ou projets de développement dans le collège.
- Les défis des prochaines années exigeront de dépasser la conception et les modalités actuelles (centrées en grande partie sur les relations de travail) pour s'engager dans une véritable gestion des ressources humaines privilégiant notamment la mobilité et le développement de plans de carrière, la diversification, la flexibilité et la complémentarité des tâches, la concertation et l'engagement dans des projets mobilisateurs, la participation à la gestion des activités éducatives et l'amélioration des compétences au service de l'élève et de la qualité de la formation. La mise en œuvre de cette approche «*ressources humaines*» implique la conception d'un «nouveau contrat» donnant aux directions de collèges la responsabilité de la gestion de leurs ressources humaines à l'intérieur d'un cadre général souple et flexible défini pour l'ensemble du réseau.

Quatrième moyen

LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES FINANCIÈRES AJUSTÉES AUX BESOINS

D'entrée de jeu, le Conseil affiche clairement une conviction : à la lumière des orientations et de plusieurs propositions qu'il met de l'avant dans son rapport, **des pas importants peuvent être faits dans la recherche d'une qualité accrue de l'enseignement collégial en utilisant au mieux les ressources que l'État consacre actuellement à la gestion de cet ordre d'enseignement.**

Par contre, le Conseil reconnaît que **la poursuite et l'intensification de certains objectifs de même que la mise en œuvre de certaines initiatives nouvelles et prometteuses ne sauraient se faire efficacement à l'aide des seuls paramètres financiers auxquels est actuellement soumis l'enseignement collégial.** En somme, en éducation comme en d'autres domaines, vient un moment où l'imagination, la créativité et le dynamisme des organisations ne peuvent à eux seuls constituer les assises d'un développement devenu impérieux. Le développement exige des ressources et, lorsqu'on a épuisé les possibilités et les vertus de la rationalisation et du redéploiement des ressources existantes, une seule alternative subsiste : retarder le développement, au risque de mettre en péril la qualité, ou accroître le niveau des ressources.

Au-delà de ce que pourront permettre les ressources de l'imagination, de la créativité et du dynamisme des divers acteurs de même qu'une redistribution des ressources actuellement disponibles, il faut bien voir que des ressources accrues seront nécessaires pour la mise en application de certains changements.

Premièrement, il y a des secteurs ou des domaines où les besoins et les perspectives de développement évoqués dans le rapport du Conseil ne se traduiront pas dans des actions conséquentes en l'absence de ressources nouvelles. On pense surtout ici au financement de la formation continue, aux mesures d'encadrement des élèves, au perfectionnement du personnel des collèges, au développement d'un dispositif et d'instruments d'évaluation, aux équipements nécessaires (en particulier en formation technique) et à la recherche.

Dans ces domaines, il serait illusoire de penser que les retards accumulés puissent être comblés et que les nouveaux ajustements requis se fassent en l'absence de ressources accrues.

Deuxièmement, la perspective que le Conseil met de l'avant pour accroître les responsabilités des établissements, en particulier en matière de gestion pédagogique, de gestion des ressources humaines et de recherche, appelle des ressources supplémentaires. Il serait inconséquent de confier aux collèges de telles responsabilités sans les accompagner des ressources financières ajustées à leur exercice.

Pour ce qui est de la perspective parfois évoquée d'imposer des droits de scolarité aux élèves à temps plein, le Conseil est d'avis qu'il s'agirait là d'une solution de dernier recours et, à l'instar des interlocuteurs qui lui ont fait part de leur position au cours des derniers mois, il recommande de ne pas aller en ce sens sans avoir mené des analyses sérieuses sur les impacts sociaux d'une telle mesure.

Le Conseil souhaite qu'un réexamen d'ensemble de la situation du financement de l'enseignement collégial soit fait, au cours des prochaines années, pour permettre aux collèges de mettre le cap sur les priorités de développement de l'enseignement collégial et pour assurer ainsi une formation de qualité.

Cinquième moyen

LA CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le Conseil est toujours convaincu que **la recherche au collégial apporte une contribution importante à la mission de formation des collèges et au développement scientifique, technologique, social et culturel de leur milieu et de la société québécoise dans son ensemble.** Il estime que les activités de recherche sont essentielles pour assurer la rénovation de la mission de formation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le développement de l'enseignement technique et de la formation continue, l'amélioration de la gestion du réseau et des collèges ainsi que l'apport des établissements collégiaux au développement de leur milieu.

Le Conseil est d'avis que **la recherche pédagogique** remplit une fonction importante pour le développement de l'enseignement collégial et qu'elle doit bénéficier

d'un soutien approprié pour lui permettre de contribuer, au cours des prochaines années, à la mise en œuvre des priorités concernant l'amélioration des programmes et de la pédagogie.

En matière de recherche-développement technologique :

- Le Conseil réitère sa recommandation d'élargir les thèmes du programme PART aux autres techniques en particulier les techniques biologiques, humaines, administratives et artistiques, notamment pour la réalisation de projets pour lesquels le collège est le mieux placé par ses compétences, ses équipements et sa situation géographique.
- Il souhaite que des liens plus étroits s'établissent entre la recherche et le développement de l'enseignement technique pour l'amélioration des contenus de formation, des méthodes pédagogiques ou pour la réalisation simultanée de stages pour les enseignants et les élèves dans l'entreprise bénéficiaire au cours du projet.

Tout en exprimant son accord avec les orientations ministérielles privilégiant deux volets, à savoir la recherche pédagogique et la recherche technologique, **le Conseil considère que le développement de l'enseignement collégial, notamment la mise en œuvre des priorités du présent rapport, milite en faveur de la création d'un troisième volet prioritaire, la recherche institutionnelle.**

Reconnaissant l'apport indispensable de ce type de recherche à la réalisation de la mission de formation de chaque collège, le Conseil des collèges souhaite **que les projets de recherche-développement institutionnelle soient définis dans les plans de développement de chaque collège.** En outre, le Conseil recommande que, sur une base exploratoire au cours des trois prochaines années, chaque collège bénéficie d'une subvention de fonctionnement et de dégagevements d'enseignement pour mener les recherches-développement institutionnelles indispensables à son développement et à l'exercice des responsabilités plus grandes qu'il devra assumer.

En matière de **soutien à la recherche fondamentale**, le Conseil souscrit aux orientations ministérielles favorisant l'accès des chercheurs aux programmes du Fonds FCAR, la constitution d'équipes de recherches collégiales et inter-collégiales et l'insertion des chercheurs aux équipes universitaires. Il recommande au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de prendre les mesures nécessaires auprès des universités et auprès des organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux afin d'assurer les structures d'encadrement, les équipements de recherche (bibliothèques, laboratoires, équipements informatiques...) et les ressources financières favorisant la réalisation de recherches de qualité dans un cadre stimulant.

Enfin, le Conseil formule des propositions concernant l'organisation et le financement de la recherche au cours des prochaines années.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES DU RAPPORT

Introduction	
APRÈS VINGT-CINQ ANS, LE MOMENT EST VENU DE RENOUVELER L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	1
Première partie	
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE : ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET BESOINS DE FORMATION	9
Chapitre 1	
LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES	13
La situation actuelle et l'évolution projetée de la population	13
Le vieillissement de la population	15
L'accueil et l'intégration d'un nombre croissant d'immigrants	16
L'accroissement prévisible des disparités régionales	19
En résumé	22
Chapitre 2	
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	23
La mondialisation des échanges	24
Le développement scientifique et technologique	28
Les transformations de la structure industrielle et le marché du travail	30
Les transformations de l'organisation du travail	34
En résumé	35
Chapitre 3	
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL	37
La toile de fond	37
Regard sur des institutions sociales	39
Regard sur des réalités sociales : pauvreté et exclusion	43
Regard sur la culture	46
En résumé	50

Chapitre 4	
LES PERSPECTIVES POLITIQUES	51
Étatisme et néolibéralisme	51
Internationalisation et identité nationale	55
En résumé	59
CONCLUSION	
Les caractéristiques fondamentales de la société québécoise	61
Les défis qui se posent au système éducatif	64
Deuxième partie	
UNE CONCEPTION ACTUALISÉE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL .	69
Chapitre 1	
UNE FORMATION COLLÉGIALE DE QUALITÉ	73
Une formation pertinente	75
Une formation large et ouverte	79
Une formation fondamentale	82
Une formation exigeante	91
Une formation reconnue	93
En résumé	94
Chapitre 2	
LE COLLÉGIAL DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉDUCATION	
PERMANENTE	97
Donner aux élèves une solide formation initiale	98
Offrir aux adultes des cheminements diversifiés et adéquats	
en formation continue	99
Prendre le relais des acquis antérieurs dans une approche	
de continuité	100
Préparer adéquatement les élèves à leur cheminement ultérieur	102
Harmoniser l'action du collégial avec celle des autres ordres	
d'enseignement	103
En résumé	104
Chapitre 3	
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ	
QUÉBÉCOISE	107
Le rapport du collège à son milieu	108
Le service à la collectivité	111
Les collèges et le développement régional	116
En résumé	120
CONCLUSION	
La mission de formation des collèges	121

Troisième partie

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL POUR LES PROCHAINES ANNÉES

123

Première priorité

DONNER UNE FORMATION GÉNÉRALE ÉLARGIE ET SOLIDE

À TOUS LES ÉLÈVES 127

La composante de formation générale aujourd'hui 128

Le curriculum «précollégial» au Québec 131

Le curriculum de formation générale ailleurs qu'au Québec 138

Thématiques et objectifs de formation générale dans un curriculum
pour demain 139

La structure et l'organisation de la composante de formation
générale 148

En résumé 158

Deuxième priorité

RÉNOVER LA FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE ET L'AJUSTER

AUX EXIGENCES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN 161

Des collèges de «masse» à dominante préuniversitaire 162

Principaux éléments de la problématique 167

Des orientations et des pistes pour l'action 172

En résumé 180

Troisième priorité

AMÉLIORER LA FORMATION TECHNIQUE, ACCROÎTRE

LE RECRUTEMENT ET ASSOULPIR LA STRUCTURE
DES PROGRAMMES 183

Les qualités d'une formation technique renouvelée 184

Accroître le recrutement dans les secteurs prioritaires 193

La diversification de la structure des programmes techniques 201

En résumé 206

Quatrième priorité

DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE COMME MOYEN D'ACCÈS

DES ADULTES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 209

Les besoins en matière de formation continue 210

La mission des cégeps en formation continue 212

L'évolution de la formation continue 216

Les grands axes d'action 220

En résumé 229

Cinquième priorité

DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE

DE LA RÉUSSITE DES ÉTUDES 231

Les faits saillants 232

Les facteurs associés à l'échec et à l'abandon 235

Les mesures prises dans les cégeps	241
L'importance de la réussite et les objectifs à poursuivre	241
Les orientations du Conseil	243
En résumé	255

Sixième priorité	
RENFORCER ET GÉNÉRALISER LES PRATIQUES D'ÉVALUATION	257
La situation actuelle	258
Les orientations à privilégier	263
La rénovation et le renforcement du dispositif d'évaluation	271
Le rôle du Conseil des collègues	278
En résumé	279

Quatrième partie	
DES MOYENS ESSENTIELS À LA RÉNOVATION	
ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	281

Premier moyen	
UN NOUVEL ACCENT SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA DYNAMIQUE	
DES ÉTABLISSEMENTS	285
Le cadre général du réseau collégial	286
La marge de manœuvre des collègues	287
Quelques éléments de diagnostic	288
Une vision renouvelée des cadres communs	292
Un profil d'établissement	299
Conclusion	300

Deuxième moyen	
UNE RÉNOVATION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT	
ET DE LEUR GESTION	303
Les programmes : l'axe Intégrateur et le pivot central de	
l'enseignement collégial	304
L'implantation de l'approche programme dans le réseau	
et dans les collèges	306
La conception, l'évaluation et la révision des programmes :	
vers un nouveau partage des rôles des divers acteurs	311
Les formations courtes	314
Conclusion	314

Troisième moyen	
LA MOBILISATION ET LE DÉVELOPPEMENT	
DES RESSOURCES HUMAINES	317
Les priorités de développement et leur impact sur la tâche	
des divers acteurs	318
L'amélioration des compétences	323
Les orientations pour la gestion des ressources humaines	330

La situation particulière des professeurs de philosophie et d'éducation physique	330
Conclusion	331
 Quatrième moyen	
LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES FINANCIÈRES AJUSTÉES AUX BESOINS	333
Quelques faits saillants	333
L'état actuel de l'opinion sur le financement de l'enseignement collégial	335
Les orientations du Conseil	337
Conclusion	342
 Cinquième moyen	
LA CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	343
Situation et importance de la recherche	343
Les volets prioritaires	346
L'organisation et le financement	351
Conclusion	354
 Conclusion	
DES PERSPECTIVES ET DES LIGNES D'ACTION POUR CONSOLIDER ET RÉNOVER L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	355
Les perspectives générales du développement de l'enseignement collégial	357
Les principales lignes d'action pour la rénovation de l'enseignement collégial	360
 Annexe A	
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL : PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES .	365
 Annexe B	
LA PRÉPARATION DU RAPPORT	381
 Annexe C	
BIBLIOGRAPHIE DES DOCUMENTS CITÉS	403

